



J'ai autant droit à mon papa qu'à ma maman.
Egalité parentale, Séparation, Divorce

Paris, le 11 février 2007

URGENCE PAPA
46, Rue Montorgueil,
75002 PARIS

A l'attention de Monsieur/Madame XXXXX
Candidat à la Présidence de la République
Partie Politique,
Adresse 1, Adresse 2
VILLE

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR N° RA 37 426 260 8 FR

Monsieur Le Candidat,

Notre association, dont l'objet est l'assistance aux personnes confrontées à des séparations difficiles, a décidé d'interpeller les candidats à la Présidence de la République, pour obtenir de leur part, un engagement clair et sans ambiguïté sur nos propositions et connaître précisément la Politique Familiale contenue dans leur projet présidentiel.

Nous avons constaté de manière constante une discrimination dans le traitement des Affaires Familiales et spécialement dans le traitement judiciaire de ces dossiers. Il en est de même lorsqu'il s'agit de regarder l'exécution des décisions rendues.

Pour mémoire, plus de 80% des résidences habituelles d'enfants sont confiées aux mères et la possibilité aux magistrats de mettre en place des résidences alternées n'a pas fait évoluer ce chiffre.

URGENCE PAPA

Adresse Postale : 46, Rue Montorgueil, 75 002 PARIS,

☎ : 08 77 74 86 33 et 📠 : 01 60 75 05 46, 📞 : 06 79 78 12 46, Site web : <http://www.urgencepapa.org>

✉ : contact@urgencepapa.org

Page 1/8

Sur les 9 premiers mois de l'année 2006, 26 suicides de personnes dans des processus de séparation ont été recensés par le Ministère de l'Intérieur dont 25 pères.

Sur cette même période, toujours d'après les chiffres du Ministère de l'Intérieur, 10 enfants ont été tués pendant des processus de séparation.

Sur cette même période, 1 homme meurt tous les 14 jours et 1 femme tous les 3 jours.

L'Observatoire National de la Délinquance indique que 102 788 mains courantes informatisées ont été enregistrées dont le motif était 'Différend a/s garde d'enfants' sur les neuf premiers mois de l'année 2006.

L'Observatoire sur les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) indique qu'il existe un taux de familles mono parentales de 15% dans ces ZUS alors que la moyenne nationale est à 8%.

En 2005, il y a eu 26 788 faits constatés de Non Représentation d'Enfants, par les services de Police et de Gendarmerie, pour seulement 1320 condamnations prononcées (ce chiffre nous a été fourni de façon officieuse par le Parquet du TGI Paris) qui avaient pour objet principal le délit de Non Représentation d'Enfants et 1213 étaient relatives à une infraction unique (soit environ 5%).

Est-il si compliqué d'établir un rapport de cause à effet ? Préfère-t-on financer la répression que la prévention ?

Si l'on peut s'appuyer sur des chiffres précis au travers des rapports du Ministère de l'Intérieur (rapport de l'Observatoire National de la Délinquance, rapport de la Délégation aux Victimes), il n'en est pas de même concernant le Ministère de la Justice dont l'activité baigne «dans l'opacité la plus complète». L'annuaire des statistiques du Ministère de la Justice ne donne qu'une idée extrêmement parcellaire et irréaliste du ressenti du justiciable : les chiffres datent de 2003, les délais de traitement sont absents, et surtout, ces chiffres ne prennent un sens que par leur mise en perspective avec ceux du Ministère de l'Intérieur.

Ce constat est identique quelle que soit la tendance politique.

C'est pourquoi, nous vous transmettons notre étude qui se décompose en 3 phases : la première est un CONSTAT qui s'appuie sur les chiffres du Ministère de l'Intérieur pour partie et sur les observations que nous pouvons faire après avoir reçu entre 2 000 et 2 500 personnes dans le cadre des plus de 220 permanences qui ont été faites par notre organisation; une seconde étape qui est une INTERPRETATION TRANSVERSE du constat réalisé et enfin nos SEPT PROPOSITIONS sur lesquelles nous vous demandons de vous engager.

Le sujet sur lequel nous vous interpellons est un problème sociétal qui engage l'avenir de nos enfants et nous attendons de votre part une réponse de fond et pas une réponse de courtoisie.

Nous sommes prêts à nous engager à côté du candidat qui nous semblera le plus proche de notre réflexion et qui sera prêt à œuvrer pour la mise en place des propositions présentées ou qui présentera un projet qui retiendra notre attention eu égard au constat qui est présenté ci-après.

Nous communiquons cette interpellation à 70 journalistes que nous convions à un petit déjeuner le Jeudi 5 Avril prochain pour leur faire part de vos engagements.

C'est pourquoi, nous attendons vos réponses avant le Samedi 31 mars prochain : réponses qui devront être adressées à :

URGENCE PAPA, 46 Rue Montorgueil, 75002 PARIS.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur Le Candidat, à l'expression de nos salutations distinguées.

P/ le Conseil d'Administration, Le Président,

Christian Dessert



J'ai autant droit à mon papa qu'à ma maman.
Égalité parentale, Séparation, Divorce

SYNTHESE DES PROPOSITIONS «URGENCE PAPA»

Proposition N° 1

La mise en place d'un Observatoire National du Système Judiciaire dont l'objectif serait d'avoir un état à jour des saisines, des procédures en cours, des procédures terminées, des condamnations et des délais de traitement. Cet Observatoire couvrirait aussi bien les aspects civils que pénaux.

- m'engage à mettre en place cette proposition,
- m'engage à agir sur ce sujet et je joins à ma réponse les mesures que je veux mettre en place,
- je ne sais pas ce qu'il y a lieu de faire sur ce point précis et je ne souhaite pas m'investir sur ce sujet,
- ce problème n'est pas pour moi un problème de société prioritaire,

Proposition N° 2

L'officialisation d'un logiciel informatique permettant de calculer le montant des pensions alimentaires en fonction d'un dossier ressources et charges à jour qui serait à fournir obligatoirement sous peine d'amendes civiles, des prestations compensatoires s'il y a lieu au regard d'un dossier identifiant le niveau de vie de chacun des ex époux. Il faut noter qu'aujourd'hui, pour un même dossier, d'un bureau à l'autre, le montant de la pension alimentaire peut varier du simple au double en fonction du magistrat.

Ceci est contraire à l'égalité de traitement qu'est en droit d'exiger tout justiciable.

Il est de la responsabilité de la République d'assurer une Justice uniforme sur tout le territoire.

Notons également, que ces outils existent déjà, l'un a été développé en Belgique et se base sur des études sociologiques relatives au coût d'un enfant en fonction de son âge (Edition Larcier), l'autre a été développé par le Conseil National des Barreaux de France.

- m'engage à mettre en place cette proposition,

URGENCE PAPA

Adresse Postale : 46, Rue Montorgueil, 75 002 PARIS,

☎ : 08 77 74 86 33 et 📠 : 01 60 75 05 46, 📞 : 06 79 78 12 46, Site web : <http://www.urgencepapa.org>

✉ : contact@urgencepapa.org

Page 4/8

- m'engage à agir sur ce sujet et je joins à ma réponse les mesures que je veux mettre en place,
- je ne sais pas ce qu'il y a lieu de faire sur ce point précis et je ne souhaite pas m'investir sur ce sujet,
- ce problème n'est pas pour moi un problème de société prioritaire,

Proposition N° 3

La possibilité pour l'Officier de Police Judiciaire ou le Gendarme de dresser une contravention immédiatement dans les cas de Non Représentation d'Enfants sans pour autant dépenaliser l'infraction.

Il a été établi que la lenteur des procédures judiciaires ne fait qu'exacerber les conflits et que l'ensemble des homicides d'enfants associés à des violences conjugales est réalisé dans des procédures de séparation.

- m'engage à mettre en place cette proposition,
- m'engage à agir sur ce sujet et je joins à ma réponse les mesures que je veux mettre en place,
- je ne sais pas ce qu'il y a lieu de faire sur ce point précis et je ne souhaite pas m'investir sur ce sujet,
- ce problème n'est pas pour moi un problème de société prioritaire,

Proposition N° 4

Lorsque des mesures instructives sont demandées par le magistrat, que ce soit au travers d'une enquête sociale, d'une expertise psychologique ou psychiatrique, nous demandons qu'il ne soit communiqué au mandataire désigné que l'objet de sa mission.

Nous demandons que soient retirées les motivations du magistrat ayant conduit la demande de ces mesures instructives qui conditionnent et orientent elles mêmes les personnes désignées; mesures instructives qui vont elles-mêmes conditionner la décision finale du magistrat.

L'objectif des mesures instructives doit être d'apporter une valeur ajoutée d'un tiers de par sa qualité, son indépendance et ses compétences. Aujourd'hui, le mandataire est déjà conditionné par les motivations du magistrat.

URGENCE PAPA

Adresse Postale : 46, Rue Montorgueil, 75 002 PARIS,

☎ : 08 77 74 86 33 et 📠 : 01 60 75 05 46, 📞 : 06 79 78 12 46, Site web : <http://www.urgencepapa.org>

✉ : contact@urgencepapa.org

- m'engage à mettre en place cette proposition,
- m'engage à agir sur ce sujet et je joins à ma réponse les mesures que je veux mettre en place,
- je ne sais pas ce qu'il y a lieu de faire sur ce point précis et je ne souhaite pas m'investir sur ce sujet,
- ce problème n'est pas pour moi un problème de société prioritaire,

Proposition N° 5

Une ré organisation du système judiciaire (et peut-être de la carte, certains TGI sont à 20 kilomètres d'intervalle : exemple Fontainebleau - Melun) en Matière d'Affaires Familiales avec la mise en place d'une Autorité Centrale ayant un réel pouvoir d'action et de coordination entre les TGI d'une part et les autres Autorités Centrales des autres pays de l'Union Européenne d'autre part.

Nous demandons à ce qu'il soit désigné et formé des magistrats spécialisés pour traiter les dossiers aux Affaires Familiales; que soient mis en place, dans chaque T.G.I., des pôles famille avec des Officiers de Police Judiciaire (spécialement formés), des Psychiatres et Psychologues ainsi qu'une Assistance Sociale qui seraient rattachés aux magistrats spécialisés en Affaires familiales.

Soulignons que cette demande avait déjà été faite par Madame BRISSET FOUCAULT, ancienne défenseure des enfants dans son rapport de 2005 adressé au Président de la République. Cette Autorité Centrale est également requise dans les Directives Européennes établies par la Direction Générale des Libertés, de la Sécurité et de la Justice.

- m'engage à mettre en place cette proposition,
- m'engage à agir sur ce sujet et je joins à ma réponse les mesures que je veux mettre en place,
- je ne sais pas ce qu'il y a lieu de faire sur ce point précis et je ne souhaite pas m'investir sur ce sujet,
- ce problème n'est pas pour moi un problème de société prioritaire,

Proposition N° 6

L'augmentation de la précarité et de la détresse masculine révélée et avérée par le rapport de la Délégation aux Victimes du Ministère de l'Intérieur (25 suicides sur 26 concernant des hommes sur les 9 premiers mois de l'année 2006), exacerbée par la

URGENCE PAPA

Adresse Postale : 46, Rue Montorgueil, 75 002 PARIS,

☎ : 08 77 74 86 33 et ☎ : 01 60 75 05 46, 📞 : 06 79 78 12 46, Site web : <http://www.urgencepapa.org>

✉ : contact@urgencepapa.org

possibilité d'exclure du domicile conjugal un conjoint sans lui donner de solutions d'hébergement, est inhumaine.

C'est pourquoi, nous demandons que soient mis en place, dans chaque département, des foyers d'accueil pour Hommes avec capacité d'accueillir des enfants dans le cadre de l'exercice des droits de visite et d'hébergement; ce qui fait défaut à l'heure actuelle. Un certain nombre existe mais n'ont pas la faculté d'accueillir les enfants.

- m'engage à mettre en place cette proposition,
- m'engage à agir sur ce sujet et je joins à ma réponse les mesures que je veux mettre en place,
- je ne sais pas ce qu'il y a lieu de faire sur ce point précis et je ne souhaite pas m'investir sur ce sujet,
- ce problème n'est pas pour moi un problème de société prioritaire,

Proposition N° 7

La mise en place d'un système judiciaire d'échevinage pour les juridictions de première instance en matière d'affaires familiales. Nous sommes aujourd'hui dans une société qui ne comprend plus les décisions rendues. Une des raisons de cette incompréhension est que le magistrat, s'il est un professionnel de la Justice n'est pas forcément un professionnel des 'Problématiques Familiales'.

Ce système permettrait d'avoir une meilleure compréhension des décisions.

Sur le mode de désignation des échevins, il serait intéressant d'étudier la possibilité de désigner des fonctionnaires d'autres Ministères, ayant une sensibilité juridique de par leur formation ou leur fonction.

Cette réforme de fond nécessite une réforme constitutionnelle mais elle est un passage obligatoire pour régler le problème de la pénurie des magistrats, l'incompréhension de la société au regard des décisions rendues et de leur exécution, et peut-être pouvoir profiter de cette réforme pour offrir aux fonctionnaires une possibilité de mobilité supplémentaire.

Le mode de désignation des échevins reste à approfondir et nous comptons sur votre participation.

- m'engage à mettre en place cette proposition,

URGENCE PAPA

Adresse Postale : 46, Rue Montorgueil, 75 002 PARIS,

☎ : 08 77 74 86 33 et 📠 : 01 60 75 05 46, 📞 : 06 79 78 12 46, Site web : <http://www.urgencepapa.org>

✉ : contact@urgencepapa.org

- m'engage à agir sur ce sujet et je joins à ma réponse les mesures que je veux mettre en place,
- je ne sais pas ce qu'il y a lieu de faire sur ce point précis et je ne souhaite pas m'investir sur ce sujet,
- ce problème n'est pas pour moi un problème de société prioritaire,

URGENCE PAPA

Adresse Postale : 46, Rue Montorgueil, 75 002 PARIS,

☎ : 08 77 74 86 33 et 📠 : 01 60 75 05 46, 📞 : 06 79 78 12 46, Site web : <http://www.urgencepapa.org>

✉ : contact@urgencepapa.org

Page 8/8